

COMPTE RENDU DE LA REUNION

CONSEIL MUNICIPAL DE MORNAC

L'an deux mille dix-huit et le 10 septembre à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal de MORNAC, dûment convoqué s'est réuni.

Convocation du 4 septembre 2018

PRESENTS : LAURENT Francis, DESMORTIER Isabelle, DEMARLY Philippe, BOUQUET Gérard, BINCHET Jean Pierre, DA SILVA Pascal, COHORT Denise, BECART Sophie, GUENOLE Nicole, RIPPE Josette, VIOLLET Nathalie, DUMAS DELAGE Didier, MARSAT Guillaume, CHARTIER Christophe, CHARTIER Nadège.

ABSENTS EXCUSES : LABBE Nadine (Pouvoir à DEMARLY Philippe).

Isabelle DESMORTIER a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour

⑩ **Approbation du CR du 09 juillet 2018 ;**

⑩ **Finances : - participation financière de la commune pour un élève fréquentant la classe ULIS de la commune de Ruelle sur Touvre ;**
- acquisition de deux véhicules ;

⑩ **Ressources Humaines : - recrutement d'une apprentie aux écoles;**
- renouvellement convention avec le CDG16 pour une mission d'intérim ;

⑩ **Urbanisme : - Pass'Accession – lancement du dispositif sur les 38 communes et participation financière de la commune ;**

- Modification simplifiée PLU ;

⑩ **Divers ;**

1er Point : Approbation du CR du 09 juillet 2018

Adopté à l'unanimité

2ème Point : Finances :

- participation financière de la commune pour un élève fréquentant la classe ULIS de la commune de Ruelle sur Touvre :

Il est proposé à la commune de Mornac de passer une convention avec la commune de Ruelle sur Touvre dans le cadre de la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques sur la commune d'accueil. Considérant le Code de l'éducation et ses articles L212.8 et R212.21 à 23 organisant la répartition de compétences entre les communes, départements, régions et l'état en matière d'enseignement public et notamment la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes, La commune de résidence s'engage à participer aux dépenses de fonctionnement et d'entretien des écoles publiques maternelles et élémentaires de Ruelle sur Touvre pour les enfants de sa commune scolarisés dans les mêmes écoles précitées.

Le montant de la participation est calculé sur la base du coût moyen par élève et à partir des dépenses de l'ensemble des écoles publiques de la commune d'accueil. Celui-ci s'élève à 440.00 € par enfant pour l'année scolaire 2018-2019.

Un enfant est concerné par ce dispositif qui fréquente une classe ULIS.

Vote pour à l'unanimité.

- acquisition de deux véhicules :

Jean-Pierre BINCHET informe que deux véhicules ont été achetés pour remplacement. Il s'agit d'un véhicule de marque Renault (Kangoo) pour un coût de 7 440€ TTC et d'un véhicule de marque Ford pour un coût de 11 988€ TTC, soit un total de 19 428€ TTC. Pour rappel il a été voté au budget primitif la somme de 20 000 € pour l'acquisition de véhicules.

3ème Point : Ressources Humaines :

- recrutement d'une apprentie aux écoles :

Isabelle DESMORTIER informe l'assemblée du projet de recrutement d'une apprentie à l'école maternelle à compter de la rentrée scolaire 2018-2019. Il est proposé de désigner Madame LEGER Sylvie, ATSEM, comme tutrice afin d'assurer la formation et l'encadrement de cet agent.

Vote pour à l'unanimité.

- renouvellement convention avec le CDG16 pour une mission d'intérim ;

Il est rappelé la délibération du 26 mars 2018 qui actait la signature d'une convention avec le SGD 16 pour la mise à disposition d'un agent du CDG 16 pour une mission d'intérim de 6 mois compte-tenu de l'absence en congés maladie de deux agents aux services techniques. Etant donné que cet absentéisme est prolongé, il est proposé de renouveler cette convention jusqu'au 31/12/2018 aux mêmes conditions financières rappelées ci-après : coût journalier 7.68 €x 7 heures soit 53.76 € auquel il conviendrait d'ajouter les frais de déplacement du CDG 16 vers notre collectivité (soit environ 7.04 €

au maximum soit au total 60.80 € par jour à comparer avec le coût journalier par exemple d'un agent contractuel recruté directement par la collectivité sur le 1er échelon de l'échelle C1 (cadre d'emploi de adjoints techniques entre autre) soit 14.33 € x 7 h = 100.31 €. La différence serait de 39.51 €.

Vote pour à l'unanimité.

4ème Point : Urbanisme :

- Pass'Accession – lancement du dispositif sur les 38 communes et participation financière de la commune :

Le 28 juin 2018 le conseil communautaire a acté l'extension du dispositif PASS'ACCESSION sur les 38 communes de l'agglomération, confirmant la volonté d'une intervention renforcée de sa politique d'habitat en centralité sur le parc ancien à rénover.

Une évaluation du dispositif, après 6 ans de mise en œuvre, a permis de réorienter le PASS'ACCESSION de la façon suivante :

Le logement devra se situer en zone U des 38 communes de l'agglomération ; le bien devra avoir plus de 30 ans ; le logement acquis devra permettre une amélioration énergétique d'au moins 25% une fois réhabilité en entrant dans le dispositif de l'Agence Nationale de l'Habitat « ANAH habiter mieux » ; enfin il devra constituer la résidence principale du ménage pendant une période minimale de 6 ans.

Les modalités d'accompagnement des ménages par l'agglomération, comprenant l'aide à l'acquisition et l'ingénierie de montage de l'opération évoluent de la façon suivante :

Aide financière à l'accession à la propriété de 7 000 € pour les « très modestes » (catégorie définie par l'ANAH) versée directement au particulier sur présentation de l'acte authentique ;

Aide financière à l'accession à la propriété de 5 000 € pour « les modestes » (catégorie définie par l'ANAH) versée dans les mêmes conditions.

Afin de renforcer l'effet levier du dispositif, les communes désireuses d'encourager cette politique de reconquête du parc ancien peuvent également abonder cette subvention de l'Agglomération. A titre d'exemple la participation des communes était comprise entre 3 000 € et 4 000 € par dossier La commune de Mornac s'était engagée pour l'année 2018 à abonder le dispositif à raison de 4 000 € pour 2 dossiers. A ce jour un dossier a été financé.

La commune envisage de financer 2 dossiers pour l'année 2019 pour un montant de participation de 4 000€ par dossier. Adopté à l'unanimité.

- Modification simplifiée PLU

Modification du règlement écrit des Orientations d'Aménagement et de Programmation concernant la zone 1AU du futur lotissement communal « Les Pointes ».

Adopté à l'unanimité.

Divers :

Isabelle DESMORTIER informe qu'une convention a été passée avec le SIVU pour l'intervention d'un animateur le temps de la pause méridienne à l'école élémentaire.

Guillaume MARSAT (Président du SIVU) indique que le SIVU commence à examiner « le plan mercredi » avec la mise en place d'un nouveau PEDT.

Nicole GUENOLE informe d'une modification dans l'établissement de l'acte pour l'achat de la grange et du terrain de la succession « AMIARD/VIGNERON ». Il faut lire section AX parcelle 178 et section AT parcelles 37 et 38 en lieu et place de section AT parcelle 178 et section AT parcelles 37 et 38.

Jean-Pierre BINCHET informe que les travaux d'écoulement des eaux au Quéroy avancent bien.

Nadège CHARTIER informe que la commission « ressources humaines » se réunira le jeudi 27 septembre 2018 (ordre du jour : jobs d'été...).

Pascal DA SILVA informe que lors du remplacement du sol dans le préau de l'école élémentaire, il est apparu que le sol était couvert de colle qu'il fallait enlever avant de remettre un sol neuf. Le surcoût des travaux s'élève à 1 327,20€ TTC. La toile de verre qui se situait au-dessus des plinthes a dû être remplacée. Coût supplémentaire de 2 696€ TTC. La toile de verre a été repeinte par les services techniques : coût de la peinture 300€.

Pascal DA SILVA informe que le Président de l'UNSS Charente a demandé l'utilisation de la salle omnisport pour la finale départementale d'escalade qui se déroulera le mercredi 6 février 2019.

Vote pour à l'unanimité.

Pascal DA SILVA informe que des démarches sont en cours pour demander l'installation d'un DAB (Distributeur A Billets) sur la commune. Des pétitions seront mises en ligne et disponibles chez les commerçants.

Nathalie VIOLLET informe que l'assemblée générale de l'association OMEGA aura lieu le 2 octobre 2018 à 16h30.

Isabelle DESMORTIER informe des effectifs aux écoles : 71 enfants à l'école maternelle et 136 enfants à l'école élémentaire.

Isabelle DESMORTIER informe qu'environ 400 personnes ont assisté aux spectacles dans le cadre des « Soirs Bleus ». Les 2 spectacles proposés étaient de très bonne qualité.

Christophe CHARTIER remet sa démission du conseil municipal à M le Maire Francis LAURENT .

La séance est levée à 19H22